



Force Ouvrière
Voies Navigables de France

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir



Paris, le 08 février 2017

DECLARATION PREALABLE au CHSCT-C du 08 février 2017

Monsieur le Directeur Général,
Mesdames et Messieurs
Camarades,

Vous nous avez convoqué ce jour pour un CHSCT extraordinaire consacré à la réforme GBCP.

Au cours de l'automne 2016, nous vous avons alerté à plusieurs reprises sur les conditions particulièrement délétères dans lesquelles se met en œuvre le décret GBCP à VNF. Lors de la réunion du CHSCT du 24 novembre 2016, notre détermination vous a conduit à transformer ce dossier en point d'information. Vous avez lors décidé de repousser de quelques semaines la consultation, afin de pouvoir disposer des avis des CHSCT locaux et des CTUP programmés en fin d'année.

Force est de constater que le dossier que vous nous avez transmis ne répond que très imparfaitement à cet objectif. En effet sur l'ensemble des 8 structures concernées (Siège + DT), seules les DTS et DTNE ont effectivement recueilli l'avis des deux instances. Comment pouvons nous juger des impacts sur les personnels au vu de ces maigres éléments ?

Pour notre part, nous savons avec quelle brutalité le projet de création d'un service facturier pour la DT Nord Pas-de-Calais a été imposé malgré un vote négatif unanime des représentants du personnel en CTUP, et l'absence de consultation du CHSCT local. Et que dire des expérimentations larvées menées à la DT Rhône Saône, dont les impacts négatifs sur les agents en subdivision sont tels que la Directrice a dû renoncer à recueillir l'avis de son CHSCT de peur d'affronter un vote unanime négatif.

Nous ne pouvons que dénoncer une nouvelle fois l'absence de véritable étude d'impact de cette réforme sur l'ensemble des personnels concernés, l'absence de justification, au niveau des instances nationales des options retenues, et surtout les consultations soit tardives soit inexistantes des IRP. Tout ceci contribue au développement des risques psycho sociaux.

Nous rappelons enfin que toute modification de l'organisation qui impacte les conditions de travail doit obligatoirement être soumise à l'avis des CHSCT locaux. Tel est bien le cas de la réforme GBCP.

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – Confédération générale du travail – **FORCE OUVRIERE**

Cartel EPA-VNF- Secrétaire : Dominique Schirmer 06 80 40 46 23 ou Dominique.schirmer@vnf.fr

Représentant **Force Ouvrière** au CHSCT-C

Titulaires : Richard Henrard : 06 30 72 48 61 ou richard.henrard@vnf.fr – Dominique Larroque : dominique.larroque@vnf.fr – Didier Gaillard : didier.gaillard@vnf.fr
Suppléants : Bernard Guiot : laurent.jeunon@vnf.fr – René Fauveau : rene.fauveau@vnf.fr

Nous souhaitons également vous interpeller sur une autre source d'inquiétude pour les personnels : l'absence de dispositif de maintien des rémunérations au delà du 31 décembre 2017 pour les personnels soumis à des réorganisations imposées entraînant un impact financier négatif. Nous ne pouvons accepter le retard pris pour l'élaboration du projet de décret qui n'a toujours pas été transmis aux instances compétentes. Nous exigeons que l'EPA mette tout en œuvre pour faire sortir ce décret dans les meilleurs délais et dans l'attente, que toutes les réorganisations ayant un impact financier sur les personnels soient suspendues, notamment dans les DT Rhône Saône et Nord Est.

Les représentants *Force Ouvrière* au CHSCT-C

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – Confédération générale du travail – **FORCE OUVRIERE**

Cartel EPA-VNF- Secrétaire : Dominique Schirmer 06 80 40 46 23 ou Dominique.schirmer@vnf.fr

Représentant **Force Ouvrière** au CHSCT-C

Titulaires : Richard Henrard : 06 30 72 48 61 ou richard.henrard@vnf.fr – Dominique Larroque : dominique.larroque@vnf.fr – Didier Gaillard : didier.gaillard@vnf.fr
Suppléants : Bernard Guiot : laurent.jeunon@vnf.fr – René Fauveau : rene.fauveau@vnf.fr